



Paris, le 20 mars 2015

Objet : dérogation à la mise en place du RIFSEEP

Monsieur le directeur des ressources humaines,

Par lettre en date du 23 février 2015, le secrétaire général de notre syndicat vous a indiqué notre rejet du régime indemnitaire RIFSEEP, inadapté au corps des ITPE, et a exigé la communication de la liste des corps proposés au régime dérogatoire par votre administration auprès de la DGAFP.

La commission exécutive, réunie les 19 et 20 mars 2015, constate votre silence, alors que l'échéance fixée par la circulaire du 5 décembre 2014 se rapproche. Elle ne peut pas l'accepter !

La commission exécutive exige que la DRH du MEDDE/MLETR annonce la demande de dérogation faite pour le corps des ITPE, pour laquelle les arguments principaux sont développés dans la plate forme commune des syndicats nationaux FO du 9 mars 2015, ci-jointe.

Cette demande de dérogation pour les ITPE se justifie d'autant plus dans le contexte des plans sociaux généralisés et affichés qui concerneront au premier chef les cadres, sommés d'effectuer une mobilité « volontaire » au risque de perdre leur positionnement dans les structures, et donc, en format RIFSEEP, de voir leur part IFSE réduite à leur position dans l'organigramme, c'est-à-dire accepter la baisse de leur régime indemnitaire !

Une demande de dérogation largement justifiée pour le corps des ITPE par la construction de leurs parcours professionnels, qui passe par des mobilités entre services du MEDDE/MLETR, établissements publics, collectivités, et ce avec un rythme moyen de 4,5 années sur chacun des postes.

Une demande de dérogation inévitable par le fait que les ITPE n'accepteront pas que l'année de décalage de versement des ISS soit reportée à leur départ en retraite !

La commission exécutive considère ce point comme crucial pour le corps des ITPE.

En l'absence de réponse rapide de votre part, nous mandatons notre Bureau national pour faire état de nos revendications directement auprès de la DGAFP.

Yves CHOLIN	<del>Yves Cholin</del>
Dominique VANHOUDONCK	<del>D.V.H.</del>
Nicolas JURDY	<del>Nicolas Jurdy</del>
Fidèle MONNET	<del>F.M.</del>
Simon LERAY	<del>Simon Leray</del>
Sébastien KUHN	<del>Sébastien Kuhn</del>
Nathalie VINCENT	<del>Nathalie Vincent</del>
Bernard ÉNEAU	<del>Bernard Éneau</del>
Arnaud GANAYE	<del>Arnaud Ganaye</del>
Savine ANDRY	<del>Savine Andry</del>
Hervé WATTEAC	<del>Hervé Watteac</del>
Séverine GAGNOL	<del>Séverine Gagnol</del>
Julien ARPAIA	<del>Julien Arpaia</del>
Radji ARAYE /	<del>Radji Araye</del>
Benoît VACHIN	<del>Benoît Vachin</del>
Alain CHASSANG	<del>Alain Chassang</del>
Georges KUNTZ	<del>Georges Kuntz</del>
Gilles Hamaste	<del>Gilles Hamaste</del>
Clotilde EL MAZOUNI	<del>Clotilde El Mazouni</del>
Lumina ROUGET	<del>Lumina Rouget</del>
Jean-Magnard	<del>Jean-Magnard</del>
Cécile BLASSENAC	<del>Cécile Blassenac</del>
Daniel de BASQUIAT	<del>Daniel de Basquiats</del>
Benedicte DUPOUY	<del>Benedicte Dupouy</del>
Sergé ECHANTILLAC	<del>Sergé Echantillac</del>
Michaël BROUTIN	<del>Michaël Broutin</del>
Frédéric THORNER	<del>Frédéric Thorner</del>
Isabelle LEROUX	<del>Isabelle Leroux</del>
Antoine VASSELIN	<del>Antoine Vasselín</del>
Nichel HUERFEL	<del>Nichel Huerfel</del>
Josée ESTAY	<del>Josée Estay</del>
Yvette BUCSI	<del>Yvette Bucsi</del>
Julien BOUCAULT	<del>Julien Boucault</del>
Hervé ODOLIZO	<del>Hervé Odolizo</del>
Laurent JANVIER	<del>Laurent Janvier</del>
Stéphane PASCAL	<del>Stéphane Pascal</del>